

# Public, privé - Trajectoires scolaires et inégalités sociales<sup>1</sup>

## Thème : public-privé, quelles différences ?

→ La comparaison du public et du privé doit être menée selon deux axes : celui de l'efficacité de chaque secteur, c'est-à-dire sa capacité à produire un résultat global, et celui de son équité, c'est-à-dire sa capacité à réduire en son sein les inégalités sociales de réussite. L'avantage apparent d'une scolarisation continue dans le privé, mis en évidence par G. Langouët et A. Léger [6], ne se maintient pas toujours lorsque l'on raisonne sur des élèves rendus comparables. Le fait de fréquenter un établissement privé est ainsi au mieux sans influence sur le parcours effectué dans le cadre du collège. Cet effet global semble cependant varier selon la position relative du secteur privé dans l'offre scolaire locale : dans les territoires de forte implantation du privé, les trajectoires scolaires des élèves, de même que leur recrutement social, diffèrent peu entre les deux secteurs. Enfin, conformément aux résultats établis par G. Langouët et A. Léger, le secteur privé semble connaître en son sein des écarts sociaux de réussite moindres.

Chloé TAVAN  
Cellule des statistiques  
et études sur l'immigration - INSEE

L'école privée a été et reste encore un facteur important de structuration de l'institution scolaire. Paradoxalement, le double système d'enseignement qui existe aujourd'hui est né avec les lois scolaires de la III<sup>e</sup> République. En effet, si ces dernières instaurent l'école publique, gratuite et obligatoire, elles ne mettent pas pour autant fin au système scolaire antérieur et permettent le maintien, sinon le développement, de l'école privée [7]. Le caractère partiel et inabouti de ces réformes, qui ne concernent que l'enseignement primaire, est ainsi au fondement de ce qu'il convient d'appeler, à la suite de L. Tanguy, la « dualité scolaire » [7]. Cette coexistence a souvent suscité des débats passionnés illustrés notamment par les grandes manifestations de défense de l'enseignement libre de 1984 – suite au projet de créer un « grand service public unifié et laïque » – ou par les mobilisations des partisans de l'école laïque contre le projet de révision de la loi Falloux en 1994. Toutefois, bien qu'étant au cœur de la « querelle scolaire », l'école privée n'a fait l'objet, en France, que de rares études, aux orientations disciplinaires et théoriques diverses [8]. Les analyses sociologiques les plus récentes sur cette question se sont attachées à la compréhension des motifs intervenant

### NOTE

1. Je tiens à remercier vivement Louis-André Vallet pour ses critiques et ses encouragements tout au long de ce travail, ainsi que le Lasmus-Institut du Longitudinal (CNRS) et la DEP, pour avoir mis à ma disposition les données du panel national 1989 d'élèves du second degré suivi par le ministère de l'Éducation nationale.

dans le choix du secteur et ont notamment mis en avant le caractère rationnel et stratégique des familles [1]. Une telle approche revient à considérer la scolarisation dans le privé comme la résultante d'un calcul coût-avantage où les avantages consisteraient, entre autres, en une plus grande réussite scolaire espérée. On peut dès lors se demander si l'école privée constitue réellement un lieu de meilleure réussite scolaire. Plus qu'une évaluation ponctuelle des différences entre les deux secteurs, il apparaît intéressant d'adopter un point de vue dynamique afin d'apprécier le rôle respectif de chacune des étapes de la scolarité dans la construction de ces éventuelles différences. Les écarts de réussite entre les deux secteurs sont-ils de même ampleur aux différents moments du cursus ? Observe-t-on une différence entre le primaire et le collège ?

## □ LE PRIVÉ, LIEU DE MEILLEURE RÉUSSITE SCOLAIRE ?

Conformément aux résultats mis en évidence par G. Langouët et A. Léger [6] à partir d'une exploitation d'une édition antérieure du panel des collégiens, il apparaît que la fréquentation de l'école privée est associée, aux différents stades de la scolarité, à de meilleures trajectoires scolaires. Ainsi, dès le

primaire, non seulement les élèves du privé redoublent moins souvent (17 %, contre 25 % pour les élèves du public), mais ils acquièrent en outre, à leur entrée en sixième, un niveau de connaissance supérieur à celui de leurs condisciples du public (tableau 1). Seuls 18 % d'entre eux ont alors un niveau qui peut être jugé faible (contre 25 % dans le public). Au collège, cet avantage perdure puisque les élèves du privé atteignent plus souvent et plus rapidement le niveau de la quatrième ou de la seconde. En effet, ils ont, en moyenne, 1,3 fois plus de chances d'accéder en quatrième ou en seconde sans avoir redoublé au collège. Lorsque l'on autorise un ou plusieurs redoublement(s), l'écart avec le public se creuse puisque leurs chances relatives atteignent alors 1,5.

Cependant, la connaissance des taux bruts de passage ou de réussite au sein de chaque secteur, bien que présentant un intérêt descriptif évident, ne permet pas de conclure, sans précaution, à une plus ou moins grande efficacité d'un secteur par rapport à l'autre. En effet, si la comparaison des taux bruts offre une mesure précise du phénomène étudié lorsque les deux sous-populations sont homogènes, il n'en est rien quand les populations sont caractérisées par des distributions différentes. Or d'importantes différences de composition existent entre les deux secteurs. Les élèves du privé sont plus souvent issus de milieux favorisés non seulement d'un point de vue économique,

mais aussi culturel (tableau 2). Près de 18 % d'entre eux ont par exemple un père cadre, contre seulement 12 % dans le public, et plus de la moitié d'entre eux vivent dans un logement comportant au moins une pièce par personne ; ce n'est le cas que de quatre élèves sur dix dans le public. Mais au-delà de ces caractéristiques, qui influent certes sur le choix du secteur (en levant la contrainte budgétaire induite par l'inscription dans le privé), d'autres différences, pesant davantage sur la réussite scolaire, affectent les deux secteurs. Ainsi, les enfants scolarisés dans le public ont deux fois plus souvent une mère non diplômée et les familles scolarisant leur enfant dans le privé témoignent

**TABEAU 1 – Les différences sectorielles de réussite au primaire et au collège**

	Tout public (%)	Tout privé (%)	Odds ratio (1)
<b>Ne pas avoir redoublé au primaire (2)</b>	75	83	1,66
<b>Niveau à l'entrée en 6<sup>e</sup> (2)</b>			
1 <sup>er</sup> quartile	25	18	0,64
2 <sup>e</sup> quartile	25	24	0,96
3 <sup>e</sup> quartile	25	29	1,22
4 <sup>e</sup> quartile	25	29	1,24
<b>Accéder en 4<sup>e</sup> générale après... (3)</b>			
... deux ans de scolarité au collège	74	78	1,27
... deux, trois ou quatre ans de scolarité au collège	85	90	1,56
<b>Accéder en 2<sup>nd</sup>e générale ou technologique après... (2)</b>			
... quatre ans de scolarité au collège	49	55	1,28
... quatre ou cinq ans de scolarité au collège	58	67	1,45

(1) Le *odds ratio* est défini comme le rapport des chances relatives de « réussir » plutôt que d'« échouer » pour les élèves du privé, par rapport à ceux du public.

(2) La population des élèves du public (resp. du privé) est définie comme celle fidèle à ce secteur pendant tout le primaire.

(3) La population des élèves du public (resp. du privé) est définie comme celle fidèle à ce secteur pendant tout le collège.

Source : panel 1989, ministère de l'Éducation nationale, DEP.

d'une plus forte implication dans le système éducatif et de plus fortes aspirations quant à l'avenir de leur enfant [3].

Étant donné les importantes différences de profil entre les populations recrutées dans les deux secteurs, il apparaît impossible de faire la part entre ce qui, dans le différentiel constaté, relève d'un effet de composition ou de sélection (les élèves du privé possèdent par ailleurs des caractéristiques susceptibles d'être associées à une plus grande réussite scolaire) et ce qui relève d'un strict effet de secteur. Aussi peut-on se demander si l'apparente plus grande efficacité du secteur privé mise en évidence par G. Langouët et A. Léger [6], et confirmée avec les données de 1989, se maintient quand on tient compte des différences de composition entre les deux secteurs. Des analyses multivariées permettent justement de se placer dans une situation fictive où sont maintenues constantes un ensemble de variables dites de contrôle. On pourra alors évaluer l'effet propre, c'est-à-dire toutes choses égales par ailleurs, de la variable désignant le secteur de scolarisation. L'introduction progressive des variables de contrôle permet par ailleurs de décomposer les différences brutes de réussite entre les deux secteurs et de voir quels sont les facteurs qui expliquent le plus cet écart.

TABLEAU 2 – Des élèves aux profils différents

		Tout public (%) N = 14 084	Tout privé (%) N = 3 128	Indice de dissimilarité (%) (1)	
PCS de la personne de référence	Agriculteur	2,8	6,3	18,4	
	Artisan, commerçant	6,8	10,5		
	Chef d'entreprise, profession libérale	3,5	8,7		
	Cadre	12	17,7		
	Profession intermédiaire	9,6	9,9		
	Technicien, contremaître	10,9	10		
	Employé	12,7	10,5		
	Ouvrier qualifié	27,9	20,3		
	Ouvrier non qualifié ou agricole	10,9	4,7		
Nombre de personnes par pièce	Inactif, chômeur	2,9	1,5	11,9	
	Moins de 0,8	22,5	30,5		
	Entre 0,8 et 1 (exclus)	18,2	22		
	Entre 1 et 1,2 (exclus)	33	33,1		
Diplôme de la mère	1,2 et plus	26,3	14,4	13,3	
	Pas de diplôme	17,9	8,3		
	Certificat d'études primaires	19,9	18,3		
	CAP	13,2	15,6		
	BEP, BEPC	15,5	17,7		
	Baccalauréat	11,5	14,6		
Activité de la mère	Supérieur	12,8	18,4	9,2	
	Inconnu	9,2	7,1		
	Travaille à temps plein	40,4	46,2		
Structure familiale	Travaille à temps partiel	15,7	19,1	9,2	
	Autre	43,9	34,7		
	Biparentale	81,6	85,8		4,2
	Biparentale recomposée	6	4,4		
Monoparentale	9,8	8			
Non-réponse, autre	2,5	1,8			
Taille de la famille	Un enfant	10	12	5	
	Deux enfants	40,8	43,4		
	Trois enfants	28,9	29,8		
	Quatre enfants	10,2	10		
	Cinq enfants et plus	10	4,8		
Rang dans la fratrie	Premier	45,1	45,4	0,3	
Sexe	Masculin	49,7	49,3	0,4	
Nationalité	Française	90,5	97,8	7,3	
Niveau d'aspiration des familles	Faible	19,1	13,7	10,3	
	Moyen	25,7	20,8		
	Fort	55,2	65,5		
Niveau d'implication des familles	Nul	5,7	1,5	12,2	
	Faible	18,4	12,3		
	Moyen	46,6	44,8		
	Moyen fort	18,7	30,1		
	Fort	10,5	11,4		
Comportement de l'élève	Faible	16,7	12,2	8,1	
	Moyen	58,9	63,6		
	Fort	17,3	20,7		
	Ne sait pas et non-réponse	7,1	3,5		

(1) L'indice de dissimilarité est égal à la demi-somme des écarts, en valeur absolue, entre les modalités (la, privé -a, public) d'une même variable (a). Il s'interprète comme la proportion d'élèves qui devraient changer d'état pour que la distribution de a soit la même dans les deux secteurs. Plus l'indice est élevé, plus les distributions des deux secteurs sont éloignées.

Lecture : il faudrait que la personne de référence de 18,4 % des élèves de l'un des secteurs change de catégorie socioprofessionnelle pour que la distribution de l'origine sociale des élèves soit la même dans les deux secteurs.

Source : panel 1989, ministère de l'Éducation nationale, DEP.

Champ : élèves ayant effectué leur scolarité du collège entièrement dans le privé ou entièrement dans le public.

## □ LE PRIMAIRE : UNE ÉCOLE PRIVÉE AU MOINS AUSSI EFFICACE QUE L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'avantage brut du privé mesuré dans les chances de ne pas redoubler lors du primaire semble se maintenir une fois les différences de caractéristiques des élèves des deux secteurs prises en considération. En effet, à situation sociale et familiale, passé scolaire et attitude à l'égard de l'école identiques, les écoliers du privé possèdent encore un avantage sur leurs condisciples du public puisqu'ils ont 1,2 fois plus de chance de ne pas avoir redoublé plutôt que d'avoir redoublé au cours de leur scolarité dans le primaire (tableau 3).

Il convient toutefois de relativiser cette importance en la comparant aux différences créées par d'autres caractéristiques. L'écart sectoriel de réussite apparaît alors relativement mineur puisqu'il est de l'ordre des écarts qui peuvent exister entre un enfant d'ouvrier qualifié et un enfant d'ouvrier non qualifié, ou entre un élève dont la mère est diplômée du CEP et un autre dont la mère possède un CAP. Il reste bien moins important que les écarts que peut créer le diplôme (le contraste logistique entre un élève dont la mère est titulaire du CEP et un autre dont la mère est diplômée du supérieur s'élève, toutes choses égales par ailleurs, à 1,171).

En ce qui concerne le niveau à l'entrée en sixième, les différences brutes de réussite observées disparaissent une fois que l'on tient compte de l'ensemble des caractéristiques sociales et familiales des élèves, de leur passé scolaire et du comportement des familles. Toutes choses égales par ailleurs, les élèves du privé ont donc atteint, à la fin du primaire, un niveau d'acquisition sensiblement égal à celui de leurs condisciples du public.

Ainsi, à situation sociale et familiale, passé scolaire et attitude des familles à l'égard de l'école identiques, les élèves du privé accèdent plus souvent au collège sans avoir redoublé au cours du primaire, tout en ayant acquis un niveau sensiblement équivalent à leurs condisciples du public. Le privé se caractérise donc par une pratique de passages moins sélective qui n'implique pas pour autant des résultats moindres aux épreuves d'évaluation à l'entrée en sixième.

## □ LE COLLÈGE : UN BILAN QUI S'INVERSE

Contrairement au primaire, la réussite au collège ne peut être appréhendée qu'à travers des analyses de trajectoire. Nous étudierons plus précisément les deux principaux paliers d'orientation que sont la fin de cinquième et la fin de troisième, en distinguant le fait

**TABLEAU 3 – Ne pas avoir redoublé au cours du primaire, toutes choses égales par ailleurs**

	Coefficient (1)	Écart	Significativité	Odds ratio
<b>M1</b>				
Transformation logistique du tri croisé	0,5061	-	***	1,659
<b>M2</b>				
M1 + PCS de la personne de référence	0,3499	- 0,1562	***	1,419
<b>M3</b>				
M2 + caractéristiques familiales et individuelles	0,224	- 0,1259	***	1,251
<b>M4</b>				
M3 + passé scolaire	0,2303	0,0063	***	1,259
<b>M5</b>				
M4 + aspirations et implication des familles, comportement des élèves	0,1858	- 0,0445	**	1,204

(1) Sauf mention contraire, les coefficients présentés correspondent à l'écart du privé par rapport au public (retenu comme référence).

Source : panel 1989, ministère de l'Éducation nationale, DEP.

Lecture : dans un modèle simple ne comprenant que la variable de secteur comme variable explicative (M1), le coefficient associé au secteur privé vaut 0,5061, ce qui signifie que les élèves du privé ont 1,659 fois plus de chance de ne pas avoir redoublé plutôt que d'avoir redoublé au cours de leur scolarité dans le primaire. Lorsque l'on introduit comme variable de contrôle supplémentaire l'origine sociale (M2), le coefficient associé au secteur privé vaut 0,3499, c'est-à-dire 0,1562 de moins que dans le modèle M1.

Remarque : \*\*\* indique que le coefficient est significatif au seuil de 0,1 % et \*\* qu'il est significatif au seuil de 1 %.

de se maintenir dans la filière générale et le temps mis pour franchir ces différents paliers. En effet, selon M. Duru-Bellat et A. Van Zanten, « à des inégalités dans le fait de rester ou non au collège pendant tout le premier cycle, se sont substituées des inégalités plus qualitatives de réussite (probabilité inégale de redoubler) et d'orientation » [5]. La population d'intérêt est désormais celle des élèves ayant été fidèles à l'un des deux secteurs depuis leur entrée en sixième jusqu'à leur sortie de collège.

Si, globalement, les élèves scolarisés dans le secteur privé accèdent plus souvent que leurs condisciples du public en quatrième générale après deux ans de scolarité au collège, le seul fait de contrôler l'origine sociale des élèves suffit presque à annuler cet avantage. Autrement dit, les différences dans l'origine sociale des élèves des deux secteurs expliquent en totalité l'avantage des élèves du privé sur leurs condisciples du public. Plus surprenant, une fois que l'on tient compte de l'ensemble des caractéristiques mesurables (modèle M5), l'effet associé au secteur privé est négatif et significativement différent de zéro : toutes choses égales par ailleurs, les élèves du privé ont donc finalement 0,818 fois plus de chance (ou, de façon équivalente, 1,22 fois moins de chance) d'accéder plutôt que de ne pas accéder en quatrième générale sans avoir redoublé au collège. Les écarts bruts mis en évidence entre collégiens du privé et collégiens du public ne font que traduire des différences dans l'origine des élèves.

Si on considère à présent le fait plus général et moins sélectif d'accéder en quatrième générale quel que soit le temps mis pour atteindre ce niveau, l'avantage brut du privé est encore plus marqué puisqu'il correspond alors à un contraste logistique brut de 0,4438 contre 0,2424 précédemment. Cependant, au fur et à mesure des contrôles successifs, le contraste logistique associé au secteur privé diminue jusqu'à devenir non significativement différent de zéro. À situation sociale et familiale, niveau scolaire initial et attitude des familles à l'égard de l'école identiques, il ne subsiste plus de différences de parcours entre les élèves des deux secteurs.

Négatif quand on se restreignait à l'accès en quatrième sans redoublement, l'effet associé au secteur privé devient nul dès lors que l'on autorise un ou plusieurs redoublements avant l'entrée en quatrième.

Les différences entre les deux secteurs ne se fondent donc pas tant sur le fait d'atteindre le niveau de la quatrième générale, mais sur le temps mis pour y accéder : toutes choses égales par ailleurs, les élèves du secteur privé accèdent aussi souvent que leurs condisciples du public en quatrième générale, mais mettent en général plus de temps pour atteindre ce niveau. La même structure de résultats se dégage pour l'étude du palier d'orientation de la seconde.

L'analyse comparée de l'efficacité des deux secteurs met en avant, de façon systématique, un avantage brut lié au fait d'être scolarisé dans le privé, mais conduit, lorsque l'on raisonne sur des élèves rendus comparables, à des conclusions distinctes selon le degré considéré. Ainsi, les élèves du secteur privé acquièrent, lors du primaire, un avantage sur ceux du public puisque même s'ils ont atteint à la fin du primaire un niveau d'acquisition sensiblement équivalent, ils sont plus souvent entrés au collège sans avoir redoublé auparavant. En revanche, dans le second degré, l'incidence propre du secteur de scolarisation est à l'opposé de ce que les écarts bruts laissaient présager : toutes choses égales par ailleurs, qu'il s'agisse de l'accès en quatrième générale ou en seconde générale ou professionnelle, les élèves du privé atteignent aussi souvent que leurs condisciples du public ce palier, mais mettent généralement plus de temps. Raisonner sur des publics rendus comparables ne corrobore donc pas les résultats établis par G. Langouët et A. Léger [6] : loin de présenter un avantage « incontestablement » acquis, les collégiens du privé connaissent au mieux une situation comparable à celle de leurs condisciples du public.

La seule comparaison des trajectoires scolaires ne permet cependant pas de conclure à une plus ou moins bonne réussite scolaire. En effet, les taux de passage peuvent certes refléter les qualités scolaires des élèves (les élèves présentant un bon niveau scolaire franchissent rapidement les différentes étapes scolaires), mais aussi des pratiques pédagogiques ou des contraintes économiques propres. Une approche en termes de trajectoires scolaires demanderait donc à être complétée par une analyse d'indicateurs exogènes et standardisés de performance scolaire, comme c'était le cas pour l'étude du primaire. De tels indicateurs ne sont cependant pas disponibles pour la fin du collège.

## DISPARITÉS TERRITORIALES DE L'OFFRE SCOLAIRE ET DIFFÉRENCES SECTORIELLES

### Les « territoires de l'école privée »<sup>2</sup>

Se poser la question de la comparaison entre secteur public et secteur privé à l'échelle nationale semble à la fois nécessaire et insuffisant. En effet, l'école privée, tout comme l'école publique, n'est pas unique, mais multiple. Nous pouvons espérer rendre compte, en partie au moins, de cette multiplicité en considérant les différents « territoires de l'école privée ». En effet, l'influence plus ou moins forte du

privé – mesurée par la proportion d'élèves scolarisés dans le secteur privé – joue comme un facteur important de structuration du territoire. Comme ce n'est pas tant chaque département, pour ce qu'il a de singulier, qui nous intéresse, mais plutôt la définition de territoires présentant des taux de scolarisation dans le privé proches, nous avons regroupé ces départements en quatre classes<sup>3</sup> : la classe 1 est celle où le privé est le moins implanté ; la classe 4 est, au contraire, celle qui présente les taux de scolarisation dans le privé les plus élevés (*tableau 4*). Se détachent ainsi des zones de forte implantation, nettement délimitées, parmi lesquelles on compte la Bretagne, les Pays de Loire, le Sud du Massif central et, dans une moindre mesure, le Pays basque et le Nord (*carte*).

**TABEAU 4 – Description des classes selon le taux de scolarisation dans le privé du premier et du second degré**

	Taux de scolarisation dans le privé (en %)					
	Premier degré			Second degré		
	Minimum	Médiane	Maximum	Minimum	Médiane	Maximum
Classe 1 (33 départements)	3	6,3	8,7	3,1	11,3	14,6
Classe 2 (38 départements)	7,4	9,9	13,9	13,7	16,5	22,6
Classe 3 (13 départements)	15,3	18,4	22,5	21,6	25,8	34,9
Classe 4 (12 départements)	28,5	36,9	56,4	35,4	42,2	54,3

Source des données : *Repères et références statistiques, 1991*.

Lecture : dans la classe 1, le taux départemental de scolarisation d'élèves du premier degré dans le privé le plus faible (respectivement le plus élevé) est de 3 % (respectivement 8,7 %). La moitié des départements de la classe 1 accueillent moins de 6,3 % des élèves du premier degré dans le privé.

**TABEAU 5 – Indices de dissimilarité intra-classe (en %)**

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
PCS de la personne de référence du ménage	23,8	24,4	20,3	11,3
Nombre de personnes par pièce	17,0	15,1	15,2	4,3
Diplôme de la mère	18,4	17,2	16,4	6,7
Activité de la mère	16,8	6,9	8,6	4,0
Niveau d'aspiration des familles	17,6	13,1	9,5	0,8
Niveau d'implication des familles	14,3	14,5	11,9	9,2
Comportement des élèves	9,4	8,6	8,0	2,1

Source : panel 1989, ministère de l'Éducation nationale, DEP.

Lecture : au sein de la classe 1, il faudrait que la personne de référence de 23,8 % des élèves de l'un des secteurs change de catégorie socioprofessionnelle pour que la distribution de l'origine sociale des élèves soit la même dans les deux secteurs.

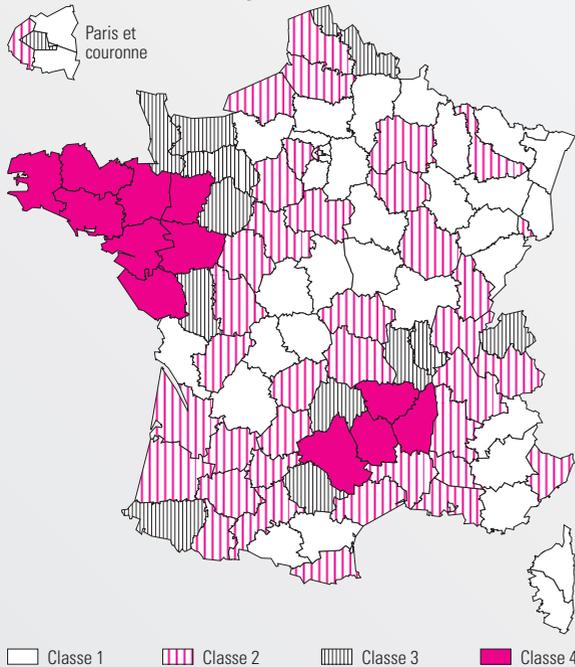
### NOTES

2. Cette expression fait directement référence à l'article de J.-B. Champion et N. Tabard, « Les territoires de l'école publique et de l'école privée » [4].

3. Les départements ont été regroupés sur la base d'une classification ascendante hiérarchique consolidée par agrégation autour des centres mobiles effectuée sur les taux de scolarisation du premier degré et du second degré.

Ces disparités de poids dans l'offre scolaire locale renvoient à des différences de recrutement : élèves du privé et élèves du public diffèrent davantage dans les zones où le privé est peu influent (classe 1) que dans celles où il est très influent (classe 4) (*tableau 5*). Dans les départements où le privé est largement minoritaire

### CARTE – Typologie des départements selon le taux de scolarisation dans le privé



Source : Repères et références statistiques, 1991.

Lecture : Classe 1 : part de l'enseignement privé très faible.

Classe 4 : part de l'enseignement privé très forte.

(Paris : classe 3, Hauts-de-Seine : classe 2, Seine-Saint-Denis : classe 1, Val-de-Marne : classe 1)

dans l'offre scolaire, les enfants de cadres sont ainsi près de deux fois plus nombreux dans le privé que dans le public, alors que dans les zones de forte influence du privé, leur part dans les deux secteurs est proche. Plus précisément, non seulement les écarts se réduisent dans les départements où le secteur privé est très implanté, mais on y observe même des situations plus défavorables pour les élèves du privé : si la part d'enfants de cadres scolarisés dans le public ne varie guère selon la classe de départements considérée (12 % environ), celle des enfants de cadres fréquentant le privé passe de 21,8 % pour la classe 1 à 8,5 % pour la classe 4. De même, alors que la proportion d'élèves dont la mère est diplômée du supérieur est plus élevée pour les élèves du privé lorsque ce secteur est faiblement implanté, la situation s'inverse dès lors que le privé est influent.

Les fortes variations dans l'implantation géographique de l'enseignement privé et son recrutement plus « démocratique » là où il est très fortement implanté nous invitent à émettre l'hypothèse que les contextes de scolarisation dans le privé prennent des formes

différentes selon son influence locale. On peut en effet s'attendre à ce que l'enseignement privé ne remplisse pas la même « fonction » selon ces territoires : une fonction proche de celle de l'enseignement public dans les départements où il est fortement implanté et une fonction plus spécifique là où il est moins présent.

### Une efficacité différente selon les territoires

L'effet apparent du secteur privé sur les trajectoires scolaires diffère selon les territoires : dans les départements où l'enseignement privé accueille proportionnellement peu d'élèves (classe 1), celui-ci se distingue positivement et significativement du public en permettant à ses élèves d'atteindre des niveaux scolaires plus élevés et de connaître des trajectoires scolaires moins heurtées ; en revanche, dans les départements où il est fortement implanté (classe 4), le constat est moins net : si le fait de fréquenter un établissement privé semble constituer un avantage au cours du primaire, ceci n'est plus le cas

lors de la scolarité au collège (*tableau 6*).

Ces différences ne semblent pas tenir uniquement aux différences de composition mises en évidence. En effet, même si l'influence nette du privé mesurée dans le modèle complet (M5) est non significativement différente de zéro quel que soit le territoire considéré (excepté pour le non-redoublement en primaire, où elle est positive et significative dans les territoires où le privé est fortement implanté), les résultats présentent une certaine structure : à caractéristiques sociales et familiales, passé scolaire et attitude des familles à l'égard de l'école identiques, l'effet du privé est nul dans les territoires de forte influence et négatif dans les territoires de faible influence (*tableau 6*).

Les différences sectorielles de réussite s'expriment donc différemment selon l'influence locale du secteur privé : lorsque l'enseignement privé est minoritaire, les trajectoires des élèves qui le fréquentent se distinguent de celles des élèves du public, alors que dans les territoires où public et privé accueillent des proportions relativement proches d'élèves, on n'observe

**TABLEAU 6 – Écarts sectoriels de réussite selon les territoires**

		Classe 1		Classe 4	
Ne pas avoir redoublé en primaire	Modèle simple (M1)	0,3282	**	0,3107	***
	Modèle complet (M5)	- 0,195	ns	0,2956	**
Bon niveau à l'entrée en sixième	Modèle simple (M1)	0,282	**	0,2012	**
	Modèle complet (M5)	- 0,1221	ns	- 0,00261	ns
Accès en quatrième après deux ans de scolarité au collège	Modèle simple (M1)	0,3373	***	0,1066	ns
	Modèle complet (M5)	- 0,2146	ns	0,0298	ns
Accès en seconde après quatre ans de scolarité au collège	Modèle simple (M1)	0,315	***	0,1022	ns
	Modèle complet (M5)	- 0,2114	ns	0,0982	ns

Source : panel 1989, ministère de l'Éducation nationale, DEP.

Remarque : \*\*\* indique que le coefficient est significatif au seuil de 0,1 %, \*\* qu'il est significatif au seuil de 1 % et ns qu'il n'est pas significatif au seuil de 5 %.

peu ou pas de différence. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées, mais aucune ne peut être vraiment vérifiée : cela peut tenir aux différences de profil des élèves du privé entre les territoires de forte et de faible influence<sup>4</sup>, à un mode d'organisation ou à une fonction particulière de l'enseignement privé là où il est moins présent. La position de l'enseignement privé dans l'offre locale d'enseignement aurait donc une incidence sur ses fonctions et ses caractéristiques et *in fine* sur le parcours scolaire de ses élèves.

## INÉGALITÉS SOCIALES, INÉGALITÉS SECTORIELLES

Si la comparaison des deux secteurs passe par une mesure de leur efficacité respective, c'est-à-dire de leur capacité à produire un résultat global ou à élever le niveau d'acquisition des élèves, elle ne peut s'affranchir de l'étude de leur équité, c'est-à-dire leur capacité à réduire les écarts de performances scolaires entre des élèves issus de milieux sociaux différents. En effet, on peut se demander si le principe de différenciation sociale, constaté au niveau global, joue avec la même intensité dans les deux secteurs. Observe-t-on, pour des élèves de même origine

sociale, des différences de réussite selon le secteur de scolarisation ? Le lien entre origine sociale et réussite scolaire joue-t-il avec la même force dans les deux secteurs ?

Le lien entre inégalités sociales et sectorielles peut être appréhendé de deux façons complémentaires : d'une part, à la suite de G. Langouët et A. Léger [6], nous pouvons raisonner à origine sociale fixée et regarder s'il existe, au sein de ces catégories, des différences de réussite selon le secteur fréquenté ; d'autre part, nous pouvons adopter une approche duale en fixant le secteur et en observant l'ampleur des écarts sociaux en son sein. Ces deux démarches présentent un intérêt descriptif certain puisqu'elles permettent de donner une mesure des inégalités sociales qui existent dans chacun des deux secteurs, mais elles ne peuvent pas suffire pour répondre véritablement à la question. En effet, il existe, au sein même des catégories socioprofessionnelles, des différences secondaires qui tendent à favoriser les élèves du privé, notamment lorsque ces derniers sont issus des classes « populaires » (tableau 7). Les familles « populaires » du privé possèdent, de façon systématique, des formes de capital social, culturel et économique habituellement atypiques dans ce milieu [2]. En particulier, les enfants d'employés scolarisés dans le privé ont plus souvent une mère diplômée du baccalauréat ou du supérieur que leurs semblables fréquentant le public (20,4 % contre 15,8 %). L'éventuel constat d'une meilleure réussite des enfants issus des classes « populaires » dans le privé ou d'écarts sociaux moindres au sein du privé peut dès lors s'expliquer par

### NOTE

4. Au-delà des effets de composition des publics dont on tient compte, on peut penser, à la suite des travaux sur les effets de contexte, que la concentration d'élèves aux caractéristiques différentes a une incidence sur les trajectoires individuelles des élèves.

TABLEAU 7 – Différences secondaires entre élèves du secteur public et élèves du secteur privé

	Employé		Ouvrier qualifié		Ouvrier non qualifié	
	Public (%) N = 1 793	Privé (%) N = 328	Public (%) N = 3 926	Privé (%) N = 636	Public (%) N = 1 536	Privé (%) N = 146
Moins de 0,8 personne par pièce	23,1	29,6	13,8	20,1	11,7	17,8
Mère diplômée du bac ou du supérieur	15,8	20,4	8,1	10,4	3,9	7,5
Aspirations élevées des parents	50,1	57,6	41,7	45,9	34	41,8
Implication forte des parents	8,8	9,5	5,2	6,0	2,8	4,8

Source : panel 1989, ministère de l'Éducation nationale, DEP.

Lecture : 37,8 % des enfants d'employés scolarisés dans le public ont des parents qui ont suivi une formation post-scolaire.

le fait que la distance, en termes de caractéristiques individuelles ou familiales, entre les enfants des classes « populaires » et les enfants de cadres est elle-même moins grande dans le privé. Il s'avère donc nécessaire, une fois encore, de tenir compte de ces différences secondaires et de raisonner « toutes choses égales par ailleurs ».

Lorsque l'on se place au sein de groupes sociaux homogènes, l'avantage apparent du privé se maintient pour les élèves aux origines sociales les moins favorisées. En effet, une analyse des différences sectorielles brutes de réussite met au jour non seulement un avantage des enfants issus des classes dites « populaires » (employés, ouvriers qualifiés et non qualifiés, inactifs et chômeurs) à être scolarisés dans le secteur privé – avantage qui semble plus marqué dans le primaire –, mais aussi un handicap des enfants des classes favorisées (de cadres notamment) lié à la fréquentation d'un collège privé (tableau 8). On retrouve sur ce point une des conclusions de G. Langouët et A. Léger ou de C. Ben-Ayed [2,6]. Cependant, on peut aller plus loin dans le constat et remarquer que ces différences brutes subsistent lorsque l'on raisonne sur des publics rendus en tous points comparables. Un modèle complet (M5) augmenté de l'interaction entre origine sociale et secteur de scolarisation tend en effet à indiquer qu'il existe bien des expressions différentes de l'origine sociale selon le secteur : à situation familiale,

passé scolaire et attitude à l'égard de l'école identiques, les enfants d'employés, d'ouvriers qualifiés et de chômeurs réussissent mieux leur scolarité primaire lorsqu'ils sont dans le privé. La conclusion est en revanche moins nette pour le collège puisque si les enfants de cadres se voient pénalisés par un parcours dans le privé, les enfants d'ouvriers qualifiés le sont également.

Si on regarde à présent les inégalités sociales au sein de chacun des secteurs, il apparaît que l'ampleur de ces écarts diffère fortement d'un secteur à l'autre : la distance qui sépare les enfants issus des classes favorisées de ceux issus de milieux ouvriers est systématiquement inférieure dans le privé à ce qu'elle est dans le public. Ce résultat se maintient, au moins en ce qui concerne la distance entre les enfants de cadres et d'ouvriers qualifiés, lorsque l'on tient compte de l'environnement familial, des caractéristiques individuelles et du comportement des familles (tableau 9). L'école publique apparaît donc, comme l'avaient déjà noté G. Langouët et A. Léger, « moins démocratique [que l'école privée] par les écarts sociaux de réussite qu'elle crée en cours de scolarité » [6].

L'existence d'effets résiduels, positifs ou négatifs, liés à la scolarisation dans le secteur privé nous conduit à voir dans les inégalités face à l'école non seulement le résultat d'inégalités héritées du milieu familial d'origine (diplôme, catégorie socioprofessionnelle des parents...), mais aussi certainement le fruit de différences entre

TABLEAU 8 – Différences de trajectoire entre public et privé pour les enfants de cadres et d'ouvriers

	Cadres		Ouvriers	
	Tout public (%) N = 1 815	Tout privé (%) N = 380	Tout public (%) N = 5 571	Tout privé (%) N = 622
Ne pas avoir redoublé au primaire	93,2	95,3	63,7	72,7
Accéder en quatrième après deux ans de scolarité au collège	93,2	87,3	63,1	68,2
Accéder en seconde après quatre ans de scolarité au collège	79,8	73,0	33,6	38,5

Source : panel 1989, ministère de l'Éducation nationale, DEP.

contextes de scolarisation. Les récentes recherches sur les effets de contexte sur les performances scolaires nous invitent en effet à poursuivre la réflexion en

dépassant le cadre strictement individuel des comportements pour prendre en compte leur interaction et le cadre institutionnel dans lequel ils se déroulent [8].

**TABLEAU 9 – Distance entre enfants d'ouvriers qualifiés et enfants de cadres selon le secteur**

	Public	Privé	Différence privé/public	
Non-redoublement au primaire	0,7622	0,8854	0,1232	ns
Niveau à l'entrée en sixième	0,6744	0,42	- 0,2544	***
Accès en quatrième après deux ans de scolarité au collège	0,4496	- 0,3214	- 0,771	***
Accès en seconde après quatre ans de scolarité au collège	0,5854	0,235	- 0,3504	**

Source : panel 1989, ministère de l'Éducation nationale, DEP.

Remarques : \*\*\* indique que la différence est significative au seuil de 0,1 %, \*\* qu'elle est significative au seuil de 1 % et ns qu'elle n'est pas significative au seuil de 5 %. Le modèle mis en œuvre est en fait plus complet puisqu'il s'agit du modèle M5 augmenté d'une variable d'interaction entre l'origine sociale et le secteur de scolarisation.

Lecture : la distance entre les enfants de cadres et les enfants d'ouvriers qualifiés, mesurée sur le niveau à l'entrée en sixième, correspond à un coefficient de 0,6744 dans le public et de 0,4200 dans le privé. Elle est donc significativement plus faible (au seuil de 0,1 %) dans le secteur privé.

## Annexe – Variables et modèles

Les indicateurs de trajectoire ou de performance retenus sont :

- ne pas avoir redoublé au cours du primaire ;
- le niveau à l'entrée en sixième, qui résume le niveau d'acquisition atteint à la fin du premier degré. Cet indicateur composite est construit sur la base de plusieurs variables : le score aux évaluations à l'entrée en sixième (disponible pour à peine plus de la moitié des élèves de l'échantillon) et les évaluations du niveau des élèves déclarées par les chefs d'établissement. Un score continu est ainsi reconstruit. Il est ensuite scindé en quatre modalités ;
- être parvenu en quatrième générale après deux ans de scolarité au collège ;
- être parvenu en quatrième générale après deux, trois ou quatre ans de scolarité au collège ;
- être parvenu en seconde générale ou technologique après quatre ans de scolarité au collège ;
- être parvenu en seconde générale ou technologique après quatre ou cinq ans de scolarité au collège.

Les variables explicatives introduites ainsi que les modèles où elles interviennent sont :

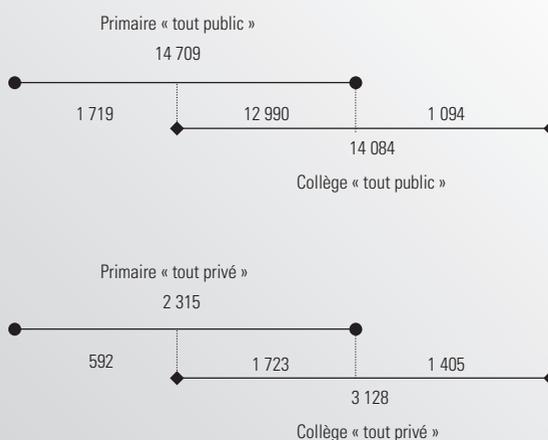
- le secteur de scolarisation (M1) ;
- la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage (M2) ;
- des variables individuelles et familiales (M3) :
  - le nombre de personnes par pièce (utilisé ici comme une approximation du revenu),
  - le diplôme le plus élevé de la mère,
  - l'activité de la mère,
  - la structure familiale,
  - le nombre d'enfants dans la famille,
  - le rang dans la fratrie,
  - le sexe,
  - la nationalité de l'élève ;
- des variables de trajectoire scolaire passée (M4) :
  - la durée de fréquentation de la maternelle pour l'étude du primaire,
  - la durée de fréquentation de la maternelle et le redoublement lors du primaire pour l'étude du niveau à l'entrée en sixième,
  - l'âge à l'entrée en sixième et le niveau à l'entrée en sixième pour l'étude de la trajectoire scolaire au collège ;
- des variables d'attitude de la famille et de l'élève (M5) :
  - le niveau d'aspiration. Cet indicateur est basé sur la réponse de la famille à deux questions : l'une concernant l'âge de fin d'études souhaité, l'autre le diplôme jugé le plus utile pour trouver un emploi. Elle possède trois modalités allant d'un niveau d'aspiration faible à un niveau d'aspiration élevé,
  - le niveau d'implication des parents. Cet indicateur est fondé sur un score qui attribue un point pour chacun des cinq comportements suivants : aider son enfant dans son travail à la maison (ou ne pas l'aider s'il n'en a pas besoin), avoir rencontré un professeur lors des rencontres parents-professeurs, avoir rencontré un professeur sur sa propre initiative, adhérer à une association de parents d'élèves, participer au conseil de classe. Le score, qui va de zéro à cinq points, a ensuite été scindé en cinq modalités : Implication nulle (score égal à 0) ; Implication faible (score égal à 1) ; Implication moyenne (score égal à 2) ; Implication moyenne forte (score égal à 3) ; Implication forte (score égal à 4 ou 5),
  - le comportement de l'élève. La seule variable disponible concernant le comportement de l'élève est le temps consacré au travail à la maison (rien n'est dit quant à son assiduité, à son attitude en classe...). On a ainsi distingué quatre modalités selon que la famille déclare que l'élève consacre moins de cinq heures par semaine pour ses devoirs à la maison, entre cinq et dix heures, plus de dix ou que la famille ne connaît pas le temps consacré aux devoirs.

L'analyse que nous menons prend appui sur un panel représentatif d'entrants au collège construit par le ministère de l'Éducation nationale en 1989. Les données dont nous disposons permettent de suivre l'élève sur une période d'au plus six ans après son entrée en sixième, c'est-à-dire jusqu'à l'année scolaire 1994-1995 et de connaître en particulier, année après année, la classe dans laquelle il est scolarisé et le secteur de l'établissement qu'il fréquente. L'édition de 1989 présente, par rapport aux éditions antérieures, l'intérêt majeur d'être la première édition à être associée à une enquête auprès des familles permettant de connaître de nombreuses informations sur l'environnement familial de l'élève, son attitude et celle de ses parents, ainsi que sur son parcours scolaire lors du primaire (de façon rétrospective).

Dans l'analyse que nous développons ici, seuls seront considérés les enfants qui, en septembre 1989, entraient en sixième dans un établissement de France métropolitaine. En outre, nous ne retiendrons que les élèves dont les parents ont répondu au questionnaire « Famille » en raison de la richesse des informations contenues dans ce dernier<sup>5</sup>.

Une difficulté fondamentale lorsque l'on souhaite apprécier les différences entre secteur public et secteur privé réside dans le fait que l'appartenance à un secteur n'est pas, contrairement aux autres caractéristiques habituellement étudiées (sexe, origine sociale, rang dans la fratrie...), un attribut permanent de l'élève, mais est susceptible d'évoluer au cours de la carrière scolaire. Que signifie dès lors être élève du privé ou du public ? Afin de rendre complètement exogène la question du choix des familles et des transferts<sup>6</sup> et de pouvoir déterminer avec assurance à quel secteur attribuer le résultat observé, nous avons choisi de considérer une population encore plus restreinte. Il s'agit de deux cohortes « pures », redéfinies lors du changement de degré<sup>7</sup> : celle des élèves ayant effectué toute leur scolarité dans le public et celle des élèves ayant effectué toute leur scolarité dans le privé. Dans un premier temps, on comparera donc la réussite et les trajectoires scolaires en primaire des élèves ayant effectué tout leur premier degré dans un même et seul secteur ; dans un deuxième temps, on comparera la réussite et les trajectoires scolaires en premier cycle du secondaire des élèves ayant été fidèles au même secteur sur toute la durée du collège. La *graphique 1* illustre les changements qui interviennent entre les deux sous-populations. Il apparaît que la cohorte « tout public » est relativement stable alors que la cohorte « tout privé » se trouve profondément modifiée lors du passage en sixième.

**GRAPHIQUE 1 – Composition des cohortes « pures » et changements de cohortes**



Lecture : parmi les 14 709 élèves du panel qui ont effectué toute leur scolarité primaire dans le public, 12 990 ont poursuivi leur scolarité du collège entièrement dans le public et 1 719 ont effectué leur scolarité du collège soit dans le privé de façon continue, soit dans les deux secteurs.

<sup>5</sup>. Le questionnaire « Famille », qui était autoadministré, a été retourné par 80,7 % des familles. Il a été vérifié que la restriction à ses seuls répondants n'introduit pas de biais importants.

<sup>6</sup>. La question de l'influence des changements de secteur sur la réussite scolaire ultérieure a donc été écartée. Même si G. Langouët et A. Léger [6] soulignent l'augmentation du nombre de « zappeurs », ces derniers restent largement minoritaires.

<sup>7</sup>. Ce changement de population nous a paru nécessaire en raison des nombreux transferts qui se produisent à ce moment de la scolarité.

- [1] R. Ballion, « L'enseignement privé : un enseignement "sur mesure" ? », *Revue Française de Sociologie*, volume XXI, 1980.
- [2] C. Ben-Ayed, *Approche comparative de la réussite scolaire en milieu populaire dans l'enseignement public et privé. Type de mobilisation familiale et structures d'encadrement*, thèse, université René Descartes Paris V, 1998.
- [3] J.-P. Caille, « Les parents d'élèves de collège et les études de leur enfant », revue *Éducation & formations*, n° 32, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, novembre 1992.
- [4] J.-B. Champion et N. Tabard, « Les territoires de l'école publique et de l'école privée », *Économie et statistique*, n° 293, 1996.
- [5] M. Duru-Bellat et A. Van Zanten, « École publique ou école privée ? », in *Sociologie de l'école*, Paris, collection U, Armand Colin, 1999.
- [6] G. Langouët et A. Léger, *École publique ou école privée ? Trajectoires et réussite scolaires*, Paris, Fabert, 1994.
- [7] L. Tanguy, « L'État et l'école. L'école privée en France », *Revue Française de Sociologie*, volume XIII, juillet-septembre 1972.
- [8] C. Tavan, « École publique, école privée. Comparaison des trajectoires et de la réussite scolaires », *Revue Française de Sociologie*, n° 1, 2004.